

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 960<sup>e</sup> séance tenue le 7 mai 2002,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

---

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Claire McNicoll; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Christine Colin, M. Manuel Crespo, M. Jacques Frémont, M. Claude Lamarche, M. Réjean Poirier, Mme Maryse Rinfret-Raynor, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, M. Serge Montplaisir, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Fernand A. Roberge, M. Pierre Simonet; les étudiants, M. Ange Langlois, Mme Geneviève Lanoue-LaRue; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud; les doyens, M. Jean-Marc Charron, M. Patrick Vinay; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, M. Marcel Lajeunesse, M. François Péronnet; le chargé de cours, M. Michel Savage; un observateur, M. Germain Carreau.

INVITÉ : Un étudiant, M. François Vincent

PRÉSIDENTE : Mme Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance, secrétaire général

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

Mme Claire McNicoll signale la nomination à la Commission des études de Mme Manon Théorêt, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche et professeure agrégée au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre nommée par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2006, ainsi que le renouvellement du mandat de M. Luc Giroux, vice-doyen à la planification et aux technologies de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre nommé par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2006, et mentionne qu'à la suite de la démission de MM. Étienne Marcotte et Benoît Riopel, membres étudiants, la proposition de nomination de MM. François Vincent et Nicolas Fournier sera présentée à l'Assemblée universitaire du 27 mai, pour recommandation au Conseil de l'Université. M. Vincent participe à la présente séance à titre d'invité. Il est également mentionné que le mandat de M. Manuel Crespo comme doyen intérimaire de la Faculté des sciences de l'éducation se terminera le 31 mai prochain. La Commission convient de l'adoption d'une motion de remerciements à l'égard des membres sortants.

CE-960-1

ORDRE DU JOUR

CE-960-1

Une correction est apportée au titre du programme inscrit au point 6.2 et les points 5.3 et 5.4 sont retirés de l'ordre du jour; l'ordre du jour modifié se lit comme suit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 959<sup>e</sup> séance tenue le 19 mars 2002
3. Affaires découlant du procès-verbal

4. Information et questions
  - Programme de Baccalauréat de 120 crédits : École des Hautes Études Commerciales
  - Élection de membres au Comité des nominations de la Commission des études
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté de médecine vétérinaire
    - Modification au programme de Doctorat en médecine vétérinaire
  - 5.2 École des Hautes Études commerciales
    - Création d'un programme de Certificat en leadership organisationnel
  - 5.3 Conditions d'admissibilité dans les programmes de premier cycle et modifications à la Politique générale d'admission et au Règlement pédagogique cadre
6. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
  - 6.1 École des Hautes Études commerciales
    - Création de deux filières dans le cadre du programme de D.E.S.S. (Gestion des organismes culturels)
  - 6.2 École des Hautes Études commerciales
    - Création d'un programme de D.E.S.S. (Gestion de la chaîne logistique)
  - 6.3 École des Hautes Études commerciales
    - Modifications au programme de M.B.A.
  - 6.4 Faculté des sciences de l'éducation  
Département de psychopédagogie et d'andragogie
    - Création de l'option «intervention éducative» dans le cadre du programme de D.E.S.S. (éducation)
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-960-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 959<sup>e</sup> SÉANCE

CE-960-2

La correction suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 6, au quatrième paragraphe, à la dernière ligne, supprimer «respectif».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études adopte le procès-verbal de la 959<sup>e</sup> séance tenue le 19 mars 2002 tel que modifié.**

CE-960-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-960-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 959<sup>e</sup> séance a été acheminée aux membres; Mme Claire McNicoll en donne lecture.

Au sujet du programme de Maîtrise en vieillissement, santé et société, créé à la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu précise que l'implantation de ce programme sera effectuée selon la modalité du cheminement individualisé du programme cadre de maîtrise et de doctorat *ad hoc*, au terme duquel le programme suivi peut être reconnu en tant que programme de Maîtrise.

M. Michel Lespérance précise que lors de sa 186<sup>e</sup> séance tenue le 2 mai dernier, le Comité de la planification a autorisé l'implantation du programme de Baccalauréat spécialisé en animation spirituelle et engagement communautaire à la Faculté de théologie; dans ce cadre, le Comité a souhaité que la Faculté de théologie vérifie la possibilité de modifier l'appellation du programme créé.

CE-960-4	<u>INFORMATION ET QUESTIONS</u>	CE-960-4
CE-960-4.1	<u>Programme de Baccalauréat de 120 crédits : École des HEC</u> A-33/960 <sup>e</sup> /149	CE-960-4. 1

La Commission reçoit, pour information, le formulaire relatif à l'établissement d'une année préparatoire au programme de B.A.A. de l'École des Hautes Études Commerciales, approuvé par délégation de pouvoirs (DG-2643, 11 février 2002), et défini selon le modèle du programme de Baccalauréat de 120 crédits—Transition offert par la Faculté des arts et des sciences.

CE-960-4.2	Élection de membres au Comité des nominations de la Commission des études	CE-960-4.2
<hr/>		
A-33/960 <sup>e</sup> /151		

M. Michel Lespérance présente le document mentionné, sur le résultat du processus de proposition de candidatures en vue de l'élection de trois membres au Comité des nominations de la Commission des études, en raison de l'échéance des mandats de MM. Luc Giroux, Serge Montplaisir et Fernand A. Roberge au 31 mai prochain. Seuls les noms de ces personnes ayant été proposés, et compte tenu de leur acceptation, MM. Giroux, Montplaisir et Roberge sont proclamés élus membres du Comité des nominations pour un nouveau mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006. La Commission adresse ses félicitations aux membres élus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études prend acte de l'élection, par acclamation, de MM. Luc Giroux, Serge Montplaisir et Fernand A. Roberge comme membres du Comité des nominations de la Commission des études, pour un nouveau mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006, mais ne dépassant pas leur mandat comme membres de la Commission des études.**

CE-960-5	<u>RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-960-5
Mme Claire McNicoll présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.		
CE-960-5.1	Faculté de médecine vétérinaire - Modification au programme de Doctorat en médecine vétérinaire	CE-960-5.1

---

A-33/960<sup>e</sup>/140, 140.1

Le projet mentionné vient compléter un premier processus de modification du programme de Doctorat en médecine vétérinaire effectué en 1998, alors que la durée du programme avait été allongée. Le projet de modification porte principalement sur les quatrième et cinquième années du programme et présente un réaménagement des blocs de cours et de la distribution du nombre de crédits, plus particulièrement liée à la restructuration des stages de formation clinique (obligatoires et à option), et à l'abolition des orientations de carrière, remplacées par des blocs de cours à option; l'étudiant aura ainsi plus de latitude dans le choix des cours et des stages à option.

M. Raymond S. Roy signale que, en regard du document de présentation, la structure du programme doit être modifiée comme suit : dans le segment 04, le cours DRT 1810S—*Droit pour professionnels de la santé* (3 cr) est ajouté au bloc 04 A (obligatoire), ce bloc passant ainsi de 22 à 25 crédits, et le bloc 04 B (option) passant d'un minimum/maximum de 15 à 12 crédits. La répartition des crédits du programme sera donc de 159 crédits de cours obligatoires et de 36 crédits de cours à option.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en médecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/140 modifié.**

CE-960-5.2	École des Hautes Études commerciales	CE-960-5.2
	- Création d'un programme de Certificat en leadership organisationnel	

---

A-33/960<sup>e</sup>/141, 141.1

Le programme de Certificat en leadership organisationnel comporte 30 crédits de cours obligatoires, répartis selon des cours de discipline de base (6 crédits) et des cours de spécialisation (24 crédits) parmi lesquels quatre cours ont été créés pour ce programme, et propose des contenus de formation liés aux composantes et à la dynamique de l'exercice du pouvoir selon ses différents aspects (identification et utilisation stratégique des sources de pouvoir formelles et informelles, gestion du changement, développement de l'entreprise, etc.).

En regard de la recommandation de la Sous-Commission du premier cycle sur la modification du titre du cours 30-4xx-02—*Psychopathologies dans les organisations* (doc. A-33/960<sup>e</sup>/141.1), M. Daniel Racette mentionne que le titre de ce cours a été modifié pour celui de *Psychologie et gestion des personnalités difficiles*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en leadership organisationnel à l'École des Hautes études commerciales, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/141 modifié.**

CE-960-5.3	Conditions d'admissibilité dans les programmes de premier cycle et modification à la Politique générale d'admission et au Règlement pédagogique cadre	CE-960-5.3
------------	---	------------

---

doc. A-33/960<sup>e</sup>/144, 144 a), 144.1, 144.2, 144.3, 144.4, 144.5, 144.6, 144.7

Une version modifiée en date du 6 mai 2002 du document A-33/960<sup>e</sup>/144.4 a été acheminée aux membres par télécopieur.

Les documents mentionnés présentent les résultats du processus de révision et de confirmation des conditions d'admissibilité aux programmes de premier cycle, effectué par le registrariat, en collaboration avec les directions des Facultés, École et Département. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.1 porte sur le processus même de révision et de confirmation. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.2 présente les considérations et les principes relatifs à l'admissibilité aux programmes de premier cycle, et comporte, dans ses recommandations, une proposition de modification à l'article 2.2 du Règlement pédagogique cadre, sur l'admissibilité à titre d'étudiant régulier, les conditions d'admissibilité étant dorénavant définies pour chacun des programmes. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.3 porte sur l'actualisation des principes d'admissibilité dans les programmes de premier cycle, décrivant les formulations selon lesquelles seront présentées les conditions d'admissibilité à différentes catégories de programmes, et regroupées dans ce document en fonction des conditions d'accès aux programmes. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.4 (version du 06-05-02) présente les conditions d'admissibilité par catégories de programmes. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.5 présente le projet de modification de la *Politique générale d'admission au premier cycle* qui a découlé du processus réalisé; dans l'éventualité d'une modification à l'article 3 du Règlement pédagogique cadre (prévus regard de l'application de la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études*), les modifications afférentes de concordance devront être apportées à la Politique d'admission. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.6 porte sur un tableau récapitulatif des conditions d'admissibilité. Le document A-33/960<sup>e</sup>/144.7 présente les fiches d'admission de chacun des programmes regroupées par faculté et en ordre alphabétique selon le titre des programmes, conformément à la présentation utilisée pour le *Guide d'admission au premier cycle*.

Il est prévu que les fiches d'admission qui ont été établies soient revues par les Facultés, École et Département, de manière à en assurer une vérification complète préalablement à la diffusion des conditions d'admissibilité dans le Guide d'admission. De ce fait, les conditions d'admissibilité, les catégories de candidat et les critères de sélection indiqués dans les fiches d'admission doivent être approuvés sous réserve de la recommandation des Conseils de Faculté et Assemblées d'École et de Département. Également, des informations générales figurant dans les fiches restent à être confirmées par les unités académiques en regard de la mise à jour du Guide d'admission. M. Pierre Simonet signale que les conditions d'admissibilité présentées dans la fiche du programme de Doctorat en optométrie et de l'année préparatoire ne correspondent pas aux nouvelles conditions définies par l'École. M. Fernand Boucher reconnaît ce fait mais précise que la consultation en cours a deux objectifs : la validation des conditions générales d'admissibilité qui font l'objet de la présentation d'aujourd'hui à la Commission des études et la collecte des informations relatives au processus de sélection des candidats qui peuvent amener l'ajout de conditions particulières d'admissibilité.

M. Boucher mentionne que la révision des conditions d'admissibilité et des catégories de candidat a dû tenir compte de l'abolition du critère lié à l'atteinte de l'âge de 21 ans, et a voulu assurer une définition des conditions et des critères qui soit cohérente en regard des différents parcours de formation possibles des candidats. Par ailleurs, M. Boucher signale qu'il importera de préciser prochainement les décisions relatives aux conditions d'admissibilité et aux modalités de cheminement qui s'appliqueront dans le cas du programme de Baccalauréat de 120 crédits et du programme de Mineur en arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences, de manière à ce que les personnels qui reçoivent les candidats de ces programmes soient informés des consignes finalement retenues. Mme Maryse Rinfret-Raynor précise que la FAS a été informée de la situation de ces programmes, lesquels reçoivent des candidats présentant des cheminements de formation diversifiés, et étudie les modalités qu'il sera possible d'appliquer. Mme Claire McNicoll comprend que des solutions seront proposées au registraire d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2002.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,  
la Commission des études

1. approuve les principes fondant les conditions d'admissibilité aux programmes de premier cycle, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/144.2;
2. a) approuve la modification à l'article 2.2 du Règlement pédagogique cadre, découlant de l'approbation des considérations et principes relatifs aux conditions d'admission dans les programmes de premier cycle, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/144.2,  
  
b) invite les Facultés, École et Département à intégrer la modification mentionnée à leur règlement pédagogique respectif;
3. approuve, sous réserve de la recommandation des conseils de Faculté, assemblée d'École et de Département, les conditions d'admissibilité aux programmes de premier cycle, les catégories de candidat et les critères de sélection propres à chacun des programmes, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/144.7,
4. approuve, sous réserve, pour la disposition 2.3, d'une modification ultérieure à l'article 3 du Règlement pédagogique cadre dans le sens proposé par le *Rapport d'activités et Perspectives* du Centre de communication écrite, les modifications à la *Politique générale d'admission*, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/144.5.

CE-960-6

RAPPORTS DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-960-6

M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

CE-960-6.1

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

CE-960-6.1

- Création de deux filières dans le cadre du programme de D.E.S.S. (Gestion des organismes culturels)

---

A-33/960<sup>e</sup>/145

Le projet mentionné propose l'ajout de deux filières dans le cadre du programme de D.E.S.S. (Gestion des organismes culturels), soit les filières «Gestion des arts» et «Gestion des industries culturelles», ainsi que des modifications au règlement pédagogique du programme (articles 5 et 7). La structure du programme modifié est décrite à la page 3 du formulaire de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création des filières «Gestion des arts» et «Gestion des industries culturelles» dans le cadre du programme de D.E.S.S. (Gestion des organismes culturels) à l'École des Hautes Études commerciales, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/145.**

CE-960-6.2      ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES      CE-960-6.2  
- Création d'un programme de D.E.S.S.  
(Gestion de la chaîne logistique)

---

A-33/960<sup>e</sup>/146

Le programme proposé de D.E.S.S. (Gestion de la chaîne logistique), comportant 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option, vise le développement de compétences en gestion de projets, d'amélioration des processus et de travail en équipe, plus particulièrement en regard des enjeux stratégiques et des tendances en gestion de la chaîne logistique liés au commerce électronique et à la conception et développement de réseaux logistiques dans un contexte international. Le formulaire de présentation décrit le règlement pédagogique et la structure du programme (p. 4).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (Gestion de la chaîne logistique) à l'École des Hautes Études commerciales, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/146.**

CE-960-6.3      ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES      CE-960-6.3  
- Modifications au programme de M.B.A.

---

A-33/960<sup>e</sup>/147

Les modifications proposées au programme de M.B.A. (Maîtrise en administration des affaires) portent sur le règlement pédagogique et la structure du programme, et sur la modification du nombre de crédits des cours du programme. Ceux-ci passeront de 1 à 1,5 crédits, se dérouleront sur six semaines et comporteront 18 heures en classe (excluant la durée prévue pour l'examen); ces modalités veulent permettre d'approfondir davantage les matières couvertes par les cours. La structure du programme modifiée est décrite au tableau B<sub>1</sub> du formulaire de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la modification au programme de M.B.A. (Maîtrise en administration des affaires) à l'École des Hautes Études commerciales, conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/147.**

CE-960-6.4      FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION      CE-960-6.4  
Département de psychopédagogie et d'andragogie  
- Création de l'option «intervention éducative» dans  
le cadre du programme de D.E.S.S. (éducation)

---

A-33/960<sup>e</sup>/148

La création de l'option «intervention éducative» dans le cadre du programme de D.E.S.S. (éducation) se pose en regard de l'introduction d'une option correspondante dans le cadre du programme de Maîtrise en éducation (M.Ed), approuvée par la Commission des études en juin 2001 (CE-955-9.9, 12 juin 2001), de manière à rendre cette option accessible aux étudiants qui ne souhaitent pas compléter le programme de Maîtrise, et s'inscrit dans la perspective du développement de la formation continue pour les personnels de l'éducation,

souhaitée par le ministère de l'Éducation. Le programme de D.E.S.S. (éducation) suivi selon cette option comporte 30 crédits (dont un minimum de 27 crédits doivent être de niveau de deuxième cycle), répartis selon 3 crédits de cours obligatoires, de 24 à 27 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. La structure de l'option est décrite au tableau B<sub>2</sub> du formulaire de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création de l'option «intervention éducative» dans le cadre du programme de D.E.S.S. (éducation), conformément au document A-33/960<sup>e</sup>/148.**

**La Commission prend note que la création de l'option mentionnée entraînera l'abolition des options «psychopédagogie» et «orthopédagogie» du programme de D.E.S.S. (éducation), pour lesquelles les admissions seront suspendues à compter du trimestre d'été 2002.**

CE-960-7	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-960-7
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-960-8	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-960-8
	La prochaine séance aura lieu le 11 juin 2002.	
CE-960-9	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-960-9
	La séance est levée à 14 heures 40.	

Adopté le 11 juin 2002 – Délibération CE-961-2

La présidente

Le secrétaire

Claire McNicoll

Michel Lespérance